

La gestion contractuelle

Zone Spéciale de Conservation Coteaux de la vallée de l'Automne – FR2200566

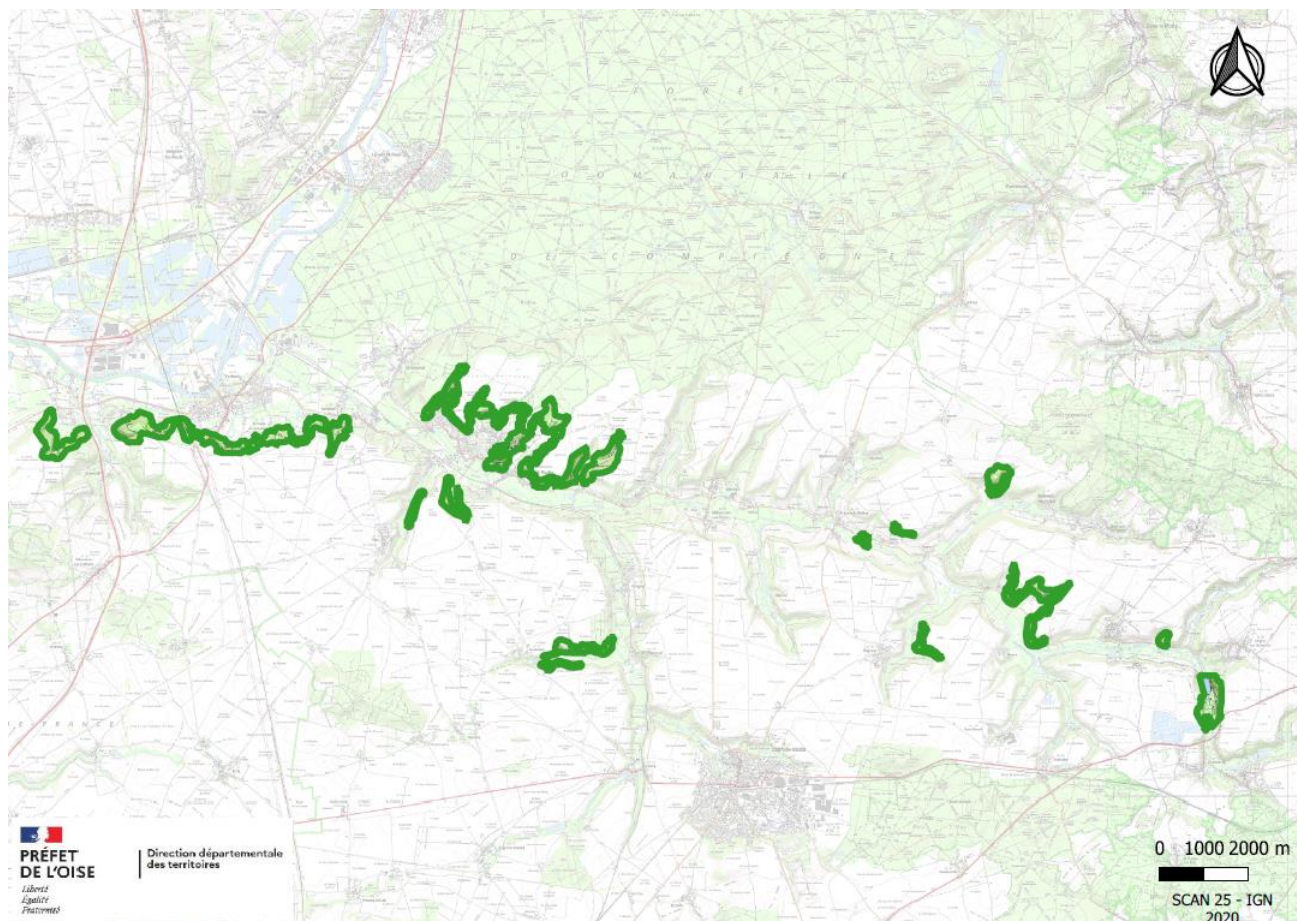
L'Europe et l'Etat français cofinancent des actions d'investissement et d'entretien du site Natura 2000 en faveur des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Vous êtes propriétaire ou locataire au sein du site Natura, rapprochez-vous de l'animateur !



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

ZSC : Coteaux de la vallée de l'Automne – FR2200566



Communes concernées :

- * BETHISY-SAINT-MARTIN
- * BETHISY-SAINT-PIERRE
- * BONNEUIL-EN-VALOIS
- * FEIGNEUX
- * FRESNOY-LA-RIVIERE
- * GLAIGNES
- * LARGNY-SUR-AUTOMNE
- * MORIENVAL
- * ORROUY
- * PONTPOINT
- * RHUIS
- * ROBERVAL
- * ROCQUEMONT
- * RUSSY-BEMONT
- * SAINTINES
- * SAINT-VAAST-DE-LONGMONT
- * VAUCIENNES
- * VERBERIE
- * VEZ

Site Natura 2000
interdépartemental



L'animateur du site

Ecosphère (pour le compte de l'Etat)

contact :

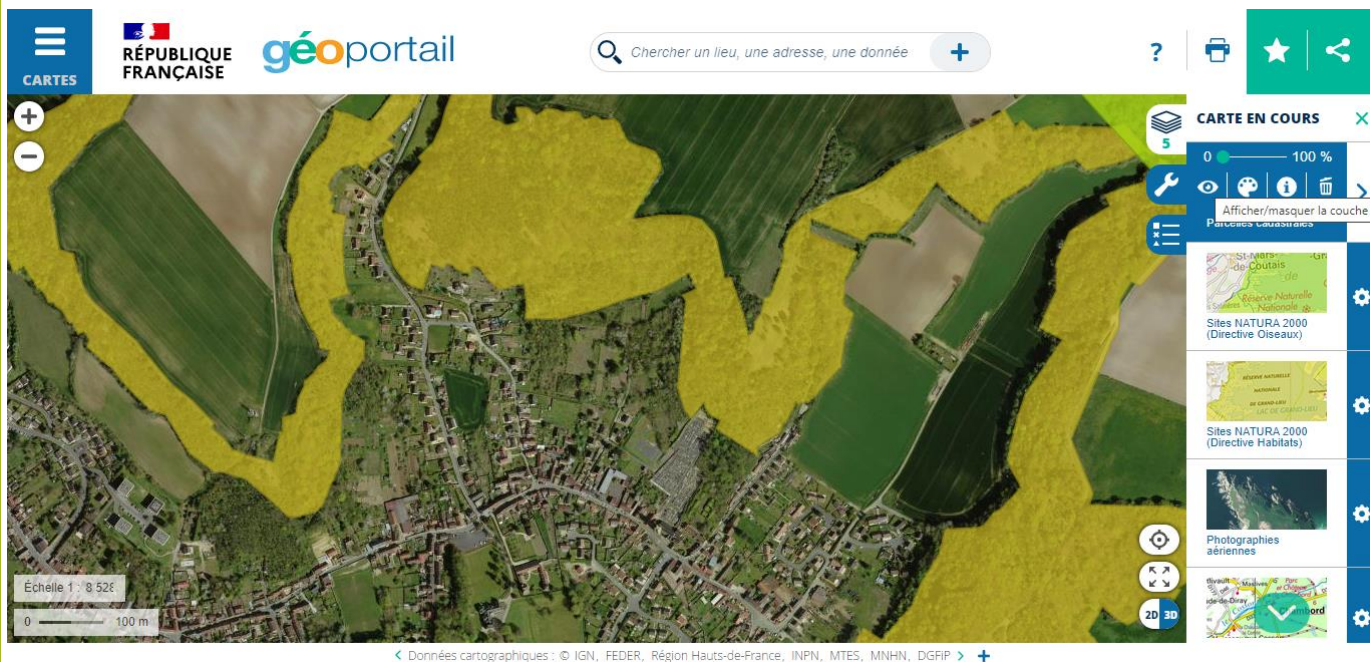
Sylvain Tourte (*chef de projet*)

sylvain.tourte@ecosphere.fr


03 44 42 93 29



Accéder à la carte dynamique du site Natura 2000 pour localiser vos parcelles



Données cartographiques : © IGN, FEDER, Région Hauts-de-France, INPN, MTEs, MNHN, DGFiP > +

- Dirigez-vous sur le site internet : www.geoportail.gouv.fr
- Renseignez le nom de votre commune
- Déplacez-vous sur la carte pour zoomer sur vos parcelles
- Activez les couches « Site Natura 2000 (Directive Oiseaux) » et « Site Natura 2000 (Directive Habitats) », pour cela vous devez vous rendre dans la colonne de gauche, au sein de l'onglet « Développement durable, énergie » et ensuite dans le sous-onglet « Espaces protégés »
- Vous pouvez régler la transparence de la couche dans la colonne de droite en cliquant sur 
- Enfin vous pouvez rajouter la couche « Parcelles cadastrales » directement disponible en haut de la colonne à gauche.

Les objectifs de développement durable du site

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité	Type d'objectifs			
			Préserver et protéger	Conserver et entretenir	Restaurer et réhabiliter	Acquisition de données et communication
Milieux ouverts (pelouses, prairies, mégaphorbiaies, bas-marais) et associés	A. Préserver et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire par une gestion extensive (coupe et débroussaillage des ligneux, fauche et pâturage de la strate herbacée)	élevé	X	X	X	
	B. Restaurer les bas-marais alcalins (étrépage, création de gouilles...)	moyen		X	X	
Milieux forestiers et associés	C. Promouvoir une gestion forestière afin d'atteindre un état de conservation favorable des habitats forestiers et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées (mélange d'essences locales, régénération naturelle, stratification verticale des peuplements, stades sénescents, réseau de vieux bois...)	élevé	X	X	X	
	D. Préserver et restaurer un réseau de corridors écologiques en faveur des espèces animales d'intérêt communautaire (haies, lisières, ripisylves...)	élevé	X	X	X	
Milieux aquatiques (Automne, étang de Wallu) et associés	E. Améliorer la qualité de l'eau de l'Automne afin d'atteindre un état de conservation favorable des habitats naturels aquatiques et humides et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées (limiter les apports en matières organiques et en MES et lutter contre l'eutrophisation)	moyen			X	
Objectifs transversaux	F. Suivre l'évolution des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire (suivis des populations, inventaires des habitats, suivis de la qualité des eaux)	moyen				X
	G. Sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux du site Natura 2000 par des actions de communications adaptées (panneaux, articles, réunions...)	faible				X



Les objectifs de développement durable spécifiques à chaque site Natura permettent de concourir à un bon état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Vous souhaitez contribuer aux objectifs du site Natura 2000 ? Rapprochez-vous de l'animateur afin de définir la gestion la plus adaptée !

Atteindre les objectifs de développement durable du site par une gestion adaptée via les Contrats Natura 2000

La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites. Chaque ayant droit peut s'investir dans la gestion du site Natura 2000, par la signature de contrats et de chartes Natura 2000.

Le Contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le DOCOB sur la conservation ou la restauration des habitats naturels et/ou des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Ces actions peuvent donner droit à une contrepartie financière (fonds européens et nationaux).

Il existe 2 types de contrats :

- les contrats Natura 2000 forestiers
- les contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers

Co-financés par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et les crédits de l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique), ils permettent de réaliser des mesures variées et à but non productif sur tous les types de milieux en lien avec les acteurs des territoires.

Le FEADER apporte une aide à hauteur de 63% du montant total HT et les crédits de l'Etat apportent le restant à hauteur de 37% pour la somme HT ainsi que la totalité de la TVA supportée.

La prise en charge financière est donc de 100% sauf :

- Pour les collectivités qui doivent apporter 20% d'autofinancement sur les contrats d'investissement ;
- Si les montants dépassent le plafond du cahier des charges, le surplus devra être autofinancé.

Les contrats sont souscrits pour 5 ans durant lesquels le contractant devra suivre le cahier des charges fixé au sein du DOCOB..

Les actions sur le site Natura 2000 via les Contrats

Mesure	Objectif(s)	Contrat(s)
Réalisation de décapage et/ou étrépage	Développer des communautés pionnières d'habitats hydrophiles Maintenir des communautés pionnières en milieu sec	Contrat A32307P Contrat A32308P
Débroussaillage, bûcheronnage et/ou dessouchage de ligneux colonisant les milieux ouverts	Rétablir des clairières dans les bois Restaurer les milieux ouverts Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage et débroussaillage léger	Contrat forestier F22701 Contrat A32301P Contrat A32305R
Fauchage ou gyrobroyage des milieux ouverts	Créer ou rétablir des clairières ou des landes Entretien des milieux ouverts Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage et débroussaillage léger	Contrat forestier F22701 Contrat A32304R Contrat A32305R
Pâturage des milieux ouverts	Mettre en défens des types d'habitat d'intérêt communautaire Mettre en place des équipements pastoraux Assurer la gestion pastorales Prendre en charge certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	Contrat forestier F22710 ou Contrat A32324P Contrat A32303P Contrat A32303R Contrat A32325P
Conservation et développement des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts	Développer des zones de libre évolution des boisements mûres sur 30 ans	Contrat forestier F22712
Gestion irrégulière des boisements	Gérer les boisements sans enjeu de production Assurer un étagement forestier sans enjeu de production	Contrat forestier F22705 Contrat forestier F22715

Les actions sur le site Natura 2000 via les Contrats

Mesure	Objectif(s)	Contrat(s)
Conservation, développement et création de connexion boisées (haies et/ou bosquets)	Restaurer des haies, alignements d'arbres, arbres isolés , vergers ou bosquets Entretien des haies, alignements d'arbres, arbres isolés , vergers ou bosquets	Contrat A32306P Contrat A32306R
Effacement ou aménagement d'ouvrage de régulation des niveaux d'eau pour les annexes hydrauliques drainant (fossé, drains)	Restaurer les ouvrages de petite hydraulique Gérer les ouvrages de petite hydraulique	Contrat A32314P Contrat A32314R
Création et/ou restauration et entretien des végétations ligneuses et herbacées des berges ainsi que des herbiers aquatiques	Restaurer et entretenir les ripisylves, les végétations de berges et les embâcles Entretien mécaniquement et par faucardage les végétations hydrophiles Restaurer les ripisylves et retirer les embâcles Entretien des ripisylves	Contrat forestier F22706 Contrat A32310R Contrat A32311P Contrat A32311R
Gestion de la fréquentation au niveau des zones sensibles	Réduire l'impact des dessertes en forêt ou en dehors Aménager des bâtiments ou cavités en faveur des espèces Limiter les accès aux zones sensibles	Contrat forestier F22709 ou Contrat A32325P Contrat A32323P Contrat A32324P
Elimination et/ou limitation d'espèces indésirables et/ou invasives	Eliminer ou limiter les espèces indésirable	Contrat forestier F22711 ou Contrat A32320P

Les opérations sont réalisées par des entreprises prestataires sur la base de devis comparables (le montant raisonnable étant retenu). Plusieurs opérations d'entretien peuvent être réalisées en régie sur la base de barèmes financiers.

